

## SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION  
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 78/047 du 26 JANVIER 1978

portant intégration et nomination de Monsieur  
LOUMETO-N'DOUNZI Joël Alexis en qualité de  
Maître-Assistantvisé le  
sous le n°  
AC-DAFLE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,

RECTEUR UMNG

- A/Sous*
- D.P.F.*
- VU l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;
  - VU l'Acte n°001/PCT/OMP du 5 avril 1977 ;
  - VU l'Acte n°005/PCT du 19 mars 1977 ;
  - VU la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
  - VU l'Ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université Marien NGOUABI ;
  - VU le Décret 76/439 du 16 novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
  - VU le Décret n° 75/489 du 14 novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
  - VU le Décret 75/490 du 14 novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
  - VU le Décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
  - VU le Décret n° 59/23/FP du 30 janvier 1959 fixant les modalités d'intégration dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
  - VU le Décret 67/50 du 24 février 1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
  - VU le Décret n° 62/130/MP du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
  - VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
  - VU l'Ordonnance n° 034/77 du 28 juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de BRAZZAVILLE ;
  - VU le Décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
  - VU le dossier constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

Article 1er. - En application des dispositions de l'article 16 du Décret 75/489 du 14 novembre 1975, Monsieur ~~LOUMBO~~ ~~N. DOUNZI~~ JOEL Alexis, né le 5 novembre 1947 à Brazzaville, titulaire du Doctorat de 3<sup>o</sup> Cycle d'Anglais, est recruté à l'Université Marien NGOUABI, intégré dans le statut du personnel et nommé Maître-Assistant stagiaire, indice 1110.

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 26 JANVIER 1978

Par le Deuxième Vice-Président  
du Comité Militaire du Parti, Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail  
et de la Justice, Garde des Sceaux

Le Ministre de l'Education  
Nationale

Alphonse MOUÏSSOU-POUATI

Antoine NDINGA

Le Ministre des Finances

Ampliations :

PM.CAB	1
SGCM	1
JORPC	2
MEN/SGEN	2
DGT.DCGPCE	3
DAAF (MEN)	2
Rectorat	2
Vice-Rectorat	2
Secrégal"	1
D.A.AD	4
AC-DAF	3
Comptabilité	3
Intéressé	1
Chrono (Université)	5

Henri LOPES